

ENSEIGNEMENT

Une seconde vie pour une deuxième chance

Les jeunes de l'école de la deuxième chance (E2C) peuvent apprendre désormais dans un établissement tout neuf. Ces travaux, financés entièrement par le Conseil départemental, s'élèvent à plus de 630 000 €. L'inauguration a eu lieu vendredi, en présence de nombreux élus.

L'école de la deuxième chance (E2C) s'offre une deuxième vie. L'établissement a été entièrement rénové et a fait ainsi fait peau neuve. Vendredi, l'école a présenté son tout nouveau lifting, très réussi, en présence d'élus du territoire. D'un montant de 634 000 €, l'opération a permis de réaliser un ensemble de travaux important : désamiantage, isolation, raccordement au réseau de chaleur, réfection de l'étanchéité, mise aux normes électriques, peintures, menuiserie... Le bâtiment précédent était totalement désuet. D'ailleurs, Bruno Sido, sénateur, a déclaré, lors des discours protocolaires après la visite des locaux : « La situation était à l'époque catastrophique. Je me demande comment les jeunes peuvent-ils venir chercher une deuxième chance dans un bâtiment dans lequel ils n'ont pas envie de rester ».

Le sénateur, alors président du Conseil départemental, est à l'origine de ce projet de réhabilitation lancé en 2012, convaincu par Abbès Djanti, directeur de l'E2C à ce moment-là.

Attractivité et conditions d'apprentissage
La volonté d'accroître l'attractivité de la structure chaumontoise, installée à quelques pas d'Alméa 52 et du CFA Interpro, et du besoin d'offrir aux jeunes des conditions d'évolution et d'apprentissage plus agréables ont été pris très à cœur par Nicolas Lacroix, président actuel du Conseil Départemental, qui a entièrement financé l'opération. Il se félicite du fait que onze des douze entreprises étant



Nicolas Lacroix (président du conseil départemental), les sénateurs Bruno Sido et Charles Guené, le député Sylvain Templier, ainsi que Bérangère Abba (Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique), étaient présents pour inaugurer la nouvelle E2C.

intervenus sur le chantier sont haut-marnaises. Il ajoute également que « l'école de la deuxième chance est une structure accueillante et précieuse pour les gens en fragilité » sur le territoire « proposant des formations à taille humaine ». À Bruno Sido de poursuivre : « Les jeunes ont enfin la possibilité de saisir cette deuxième chance. Beaucoup trébuchent au cours de leur jeunesse. Mais quand on n'a pas de savoir il est difficile de se construire un avenir ».

Pour les équipes de l'E2C,

représentées par Sophie Boichot, déléguée départementale Haute-Marne, et Arnelte Simon, déléguée territoriale E2C Champagne-Ardenne, ce nouvel établissement intervient également dans l'évolution des pratiques mises en place au sein de l'école et surtout des mentalités.

Évolution
« Les jeunes aiment bien être dans un environnement qui leur est propre et surtout dans lequel ils se sentent considérés.

Nos jeunes ont aussi le droit d'être dans de beaux endroits ». De plus, « c'est un endroit fait pour eux, qu'ils s'approprient. Ils s'occupent de le décorer et d'en faire l'affichage selon leurs envies ».

Avec l'E2C, ils bénéficient aussi d'un enseignement ciblé plus particulièrement sur l'accompagnement et la personnalisation du parcours professionnel. Aussi, les nouvelles manières d'enseigner au travers d'un large choix d'actions pédagogiques liées aux expériences en entreprises s'adressent à

eux. L'alternance, pour des élèves de l'E2C, représente 35 % du parcours du jeune. Ceci permettant à ce dernier d'élargir son champ de compétences et d'appétences. Michel Gobillot, président régional d'Alméa Formations Interpro, a ainsi conclu son discours de cette manière : « l'apprentissage, j'en étais convaincu et aujourd'hui, je suis persuadé qu'il est un grand avenir pour la France ».

Joffrey Tridon
j.tridon@hm.fr

Au coin de la rue

Les dépôts sauvages, ce fléau

La photo ci-contre a été publiée dans nos colonnes lundi dernier. Elle a eu son petit effet puisqu'elle reflète un ras-le-bol dont les élus ont débattu lors du dernier conseil municipal, vendredi : la question des encombrants et des dépôts sauvages. Le débat a été lancé par Joris Pierret de la liste "Chaumont 2020, Avançons ensemble", suite au vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Celle-ci est maintenue à 8,65 %, comme l'année dernière. « J'aimerais poser la question du ramassage et de la gestion des encombrants », interroge l'élu de l'opposition. Didier Cognon lui répond que le sujet importe au SDED qui se « donne les moyens de se mettre à niveau. Nous essayons de trouver des solutions. Nous sommes en train de voir pour mettre en place une sous-traitance avec Entr'in 52, une entreprise d'insertion ». En revanche, pour ce qui est des dépôts

